

Distribution limitée

RM/PP/CONSULTANT

liban

Education artistique

15 décembre 1968 - 14 janvier 1969

par M. de Guillenchmidt

N° de série : 1153/BMS.RD/CLT
Paris, mars 1969

unesco

1. - OBJET DE LA MISSION

1.1 - L'objet de la mission confiée par l'UNESCO, à l'expert, était le suivant:

"En collaboration avec les autorités libanaises, étudier les programmes d'études dans l'éducation artistique (arts visuels) aux niveaux primaire et secondaire, et conseiller les fonctionnaires responsables concernant les développements futurs en ce domaine.

Participer à une réunion d'enseignants libanais dans le domaine de l'éducation artistique et de directeurs (responsables) de programmes d'éducation artistique, réunion qui sera organisée par les autorités libanaises.

Consulter avec les enseignants des arts et avec d'autres responsables dans le domaine de l'éducation artistique concernant la révision des programmes dans le domaine de l'instruction des arts visuels.

Soumettre, dans le courant du mois qui suivra la fin de la mission, un rapport final en langue française (4 exemplaires) consacré à ses recommandations et suggestions pour la révision des programmes et le développement de l'instruction dans les arts visuels dans les écoles primaires et secondaires du Liban."

A la demande des autorités libanaises, la mission s'est en outre quelque peu étendue à l'enseignement technique ainsi qu'à la promotion de l'éducation artistique en général.

Le présent rapport sera divisé en deux parties:

- La première sera consacrée à un bref aperçu du déroulement effectif de la mission;
- La seconde aux conclusions et aux suggestions de l'expert.

1.2 - Au cours de son séjour, l'expert a visité les Etablissements scolaires suivants:

- Ecole Normale de BIR HASSAN (BEYROUTH)
- Ecole annexe primaire de BIR HASSAN
- Ecole Normale de TRIPOLI
- Une Ecole primaire de la même ville
- Lycée de Jeunes Filles de FOURN EL CHOUBBAKH
- Lycée de Garçons de FOURN EL CHOUBBAKH
- Ecole primaire et secondaire de CHOUEIFAT
- Collège protestant de Jeunes Filles de BEYROUTH
- Collège Notre-Dame (garçons) à JAMHOUR

1.3 - Ont également été visités:

- L'Institut des Beaux Arts de l'Université Libanaise
- L'Académie Libanaise de Beaux Arts (M. Alexis BOUTROS)
- L'Ecole des Arts et Métiers (Ecole Professionnelle de BEYROUTH)
- L'Université Américaine
- L'Atelier privé GUYDER

1.4 - En matière d'artisanat d'art, il s'est rendu:

- A la "Maison de l'Artisan" créée à BEYROUTH par l'Office de Développement Social.
- "Aux Artisans", magasin de vente privé à BEYROUTH

Dans,

- un atelier de soufflage du verre à TRIPOLI
- " " d'incrustation et de mosaïque sur bois
- " " de graveur de cuivre

1.5 - Au Ministère de l'Education Nationale, l'expert a pris contact, dans le cadre de réunions informelles, avec les services concernés par sa mission et notamment:

- le service de Recherche Pédagogique
- le département des Beaux Arts, au service des Relations Culturelles.
- le service de la comptabilité et du budget.

2. - CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

2.1 - "Une nation ne vaut que par sa culture" Léopold S. SENGHOR

La demande présentée par les autorités libanaises à l'UNESCO montre suffisamment que celles-ci sont soucieuses de promouvoir l'éducation artistique dans leur pays. L'effort entrepris dans ce domaine depuis quelques années par le Ministère de l'Education Nationale et dans le cadre d'initiatives privées est d'ailleurs loin d'être négligeable.

Dans ces conditions, il a paru inutile d'exposer dans le présent rapport toutes les raisons qui justifient que l'enseignement artistique soit développé dans les écoles du Liban. L'expert se bornera à rappeler, dans le seul but d'indiquer la perspective dans laquelle il s'est placé pour élaborer ses conclusions, quelles sont, parmi ces raisons, celles qui seraient à ses yeux plus spécifiquement "Libanaises".

1) Le Liban est parvenu à un stade de développement où il devient à la fois possible et indispensable de se préoccuper de l'environnement plastique et visuel de l'individu. En particulier, seul un pays dont tous les citoyens auront une certaine conscience artistique, sera capable de mettre en place un urbanisme à la mesure de ses habitants. Or, on sait combien un urbanisme mal compris peut être générateur de troubles et de déséquilibres.

Il devient ainsi de plus en plus nécessaire d'appliquer le principe posé par les manuels de pédagogie japonaise, "enseigner aux enfants les choses belles". Ainsi qu'il a été dit, une action dans ce sens a déjà été entreprise au Liban : il convient toutefois de la poursuivre avec une grande fermeté.

- 2) L'épanouissement d'une culture artistique nationale, conforme au génie Libanais et fondée, à l'instar d'un pays comme le Mexique, sur son passé le plus lointain, ne peut que consolider l'unité de la nation. Il est inquiétant de constater pourtant qu'à l'heure actuelle, de nombreuses activités artistiques, liées à l'existence d'un artisanat d'art très ancien, tendent à disparaître (certaines techniques de faïence ou de verrerie, par exemple).
- 3) Enfin, le développement de l'éducation artistique au niveau scolaire peut contribuer à résoudre certains problèmes d'ordre social et procurer des avantages économiques certains au pays :
- la mise en place de structures d'artisanat d'art peut être une solution aux problèmes d'emploi posés dans les régions moins favorisées du Liban. Du même coup, serait évitée une dépopulation trop rapide des campagnes.
 - En outre, la production de métiers d'art peut constituer pour le pays un excellent débouché commercial, notamment à l'exportation : les résultats déjà obtenus dans ce domaine par la "Maison de l'Artisan", créée par l'O.D.S., paraissent à cet égard très encourageants. Il n'est pas douteux que le Liban peut devenir, dans cette région du monde, le fournisseur privilégié des grands marchés de consommation pour certaines productions issues des arts appliqués : céramiques de toute nature, verrerie, tapisserie, joaillerie, etc... Ces productions devraient toutefois être, préalablement, renouvelées et perfectionnées, ce qui suppose de créer des structures permettant une telle évolution.

C'est en tenant compte de ces trois raisons - l'éducation artistique peut être un moyen de contrôle de l'homme sur son environnement, un facteur d'unité nationale, enfin un élément de politique sociale et économique -, que l'expert a été conduit à formuler les recommandations qui vont suivre.

.../...

2.2 - Pour une promotion de l'éducation artistique au Liban

Les actions à entreprendre pourraient se situer à quatre niveaux différents :

- enseignement primaire et complémentaire
- enseignement secondaire
- enseignement technique
- éducation du public.

2.21 - Des mesures urgentes s'imposent dans l'enseignement primaire et complémentaire :

L'expert estime que sauf dans certaines classes maternelles, une part très insuffisante est faite à l'éducation artistique dans les écoles primaires et complémentaires.

Cette situation paraît d'autant plus regrettable, que c'est précisément avant l'âge de 12-13 ans que l'enfant se montre le plus réceptif aux activités artistiques et que la formation de son goût est la plus aisée. C'est aussi - et de nombreux travaux l'ont montré - avant cet âge que l'enfant s'exprime le plus librement, alors que psychiquement il est plus dégagé des contraintes du conformisme social.

De l'avis de l'expert, il ne s'agit véritablement ni d'un problème de programmes - le maître polyvalent conserve en fait une assez grande liberté d'horaires -, ni d'une question de moyens matériels - la matière première des travaux manuels artistiques peut être facilement trouvée par les élèves eux-mêmes dans la campagne, dans les terrains vagues, et d'une manière générale dans leur

environnement quotidien - : l'absence quasi-totale d'enseignement artistique digne de ce nom dans les écoles primaires vient d'une formation insuffisante des maîtres. Les élèves des écoles normales négligent, pour différentes raisons, les cours d'éducation artistique qui leur sont dispensés; quant aux instituteurs directement recrutés par concours (ce sont d'ailleurs les plus nombreux), ils n'ont suivi, dans ce domaine, aucun enseignement.

Deux types de solution peuvent dès lors être proposés :

1) La première consisterait à créer un corps d'enseignants artistiques spécialisés pour les écoles primaires et complémentaires. Formés par une sorte d'école normale artistique, ces enseignants auraient une situation comparable à celles des professeurs d'éducation physique. L'instituteur polyvalent ne serait plus ainsi chargé que de l'enseignement des matières dites "intellectuelles".

L'expert pense, pour sa part, que cette formule doit être écartée, essentiellement pour deux raisons : elle serait budgétairement coûteuse; la prise en charge par un seul maître polyvalent de toute l'éducation - quelles que soient les matières - dans les petites classes présente de nombreux avantages, et permet en particulier à l'éducateur de mieux suivre l'enfant sur le plan psychologique.

2) La seconde est d'améliorer le système actuel de formation des maîtres. Elle est recommandée par l'expert.

.../...

- Améliorer la formation artistique des maîtres polyvalents :

Un effort peut être fait au niveau des écoles normales d'une part, auprès des maîtres recrutés directement par concours et de ceux qui enseignent actuellement d'autre part :

a) Dans les écoles normales :

L'expert propose :

1^o - de prévoir dans les programmes une heure d'éducation artistique supplémentaire par semaine.

2^o - de regrouper les heures d'éducation artistique (1h de dessin, 1h de travaux manuels pédagogiques, 1h supplémentaire, éventuellement, 1h de musique) dans un même après-midi. Ce regroupement permettra notamment d'éviter les heures "tronquées" (dans la plupart des cas, elles sont actuellement de 45 minutes à cause de certaines pertes de temps provoquées par les transferts d'une classe à l'autre, les récréations, etc...).

3^o - de placer cet après-midi artistique sous la responsabilité d'un animateur, qui enseignerait essentiellement la pédagogie artistique (choix des matières, découverte des différentes techniques d'expression, etc...). Le dessin, la sculpture, l'art dramatique, la poterie, pourraient être successivement exposés par des professeurs spécialisés - eux-mêmes artistes professionnels -, qui consacrerait annuellement un nombre d'heures déterminé par l'animateur en fonction des possibilités de chaque école.

.../...

4^e - Enfin, il ne saurait y avoir de formation sans sanction. La raison principale de la désaffection des "Normaliens" pour l'éducation artistique est précisément l'absence pratique de sanction à la fin de leurs études ...

Il est proposé dans ces conditions qu'au moment des examens de sortie, chaque élève de l'Ecole Normale :

1) soit tenu de présenter un travail personnel exécuté en cours d'année, librement choisi par lui en fonction de ses goûts et de ses aptitudes : poterie, peinture, carte artistique en relief, travail sur bois, voire performance d'art dramatique ou exécution d'un morceau de musique - ce travail serait noté et compterait pour l'écrit. L'appréciation porterait surtout sur l'effort personnel.

2) subisse, sous forme d'interrogation orale, une épreuve de pédagogie artistique.

b) En ce qui concerne les maîtres recrutés directement et ceux qui enseignent à l'heure actuelle : pour un conseiller artistique des écoles primaires.

Ce sont, par définition, des maîtres qui n'ont pratiquement aucune formation artistique.

L'expert propose :

- la création, à titre d'expérience d'abord, d'un ou deux postes de "conseiller en pédagogie artistique pour les écoles primaires" - Celui-ci aurait la charge d'une quinzaine d'écoles. Envoyé personnel du Directeur Général de l'Education Nationale, il se déplacerait périodiquement auprès de chaque instituteur et lui donnerait des

indications sur la manière de faire découvrir l'expression artistique aux élèves et de former leur goût.

Cette mission pourrait être exercée à mi-temps, le conseiller gardant des fonctions d'enseignement dans un ou plusieurs établissements. Plus qu'un artiste, il devrait être un pédagogue et s'intéresser aux méthodes nouvelles d'éducation artistique telles qu'elles sont notamment pratiquées à l'étranger.

Après une ou deux années, la formule pourrait être étendue à l'ensemble du pays : il conviendrait alors de créer sept ou huit postes supplémentaires de même nature.

L'expert tient à souligner que le système préconisé lui paraît, dans les conditions actuelles, le plus efficace et en même temps le plus souple. En particulier, il le juge préférable à un stage, qui risquerait de ne pas apporter nécessairement de solution aux problèmes propres à chaque école.

Un stage n'aurait en fait d'utilité que sous la forme de complément à la formule proposée : il pourrait alors servir à "lancer psychologiquement" auprès des maîtres "l'opération - éducation artistique".

- Ce n'est qu'à l'issue d'une période de quelques années, au cours de laquelle les maîtres acquerraient formation et expérience, que pourrait être envisagé, officiellement, un réaménagement des programmes de l'école primaire et complémentaire, tendant à les rapprocher d'une formule de "tiers-temps pédagogique" (expression corporelle, disciplines intellectuelles, disciplines d'éveil et activités artistiques).

2.22 - Dans l'enseignement secondaire : en attendant une refonte complète des programmes du baccalauréat, organiser une "école ouverte" :

Au niveau secondaire, l'obstacle fondamental à un développement de l'éducation artistique est l'ampleur actuelle des programmes de matières générales au baccalauréat; surchargés, ces programmes sont en outre difficiles à respecter à cause de la fréquence des jours fériés en cours d'année scolaire et de la durée, fort longue, des vacances d'été.

L'expert estime que dans ces conditions, on ne peut guère étendre l'emploi du temps consacré aux matières artistiques, en multipliant les cours obligatoires. L'horaire actuel paraît être aujourd'hui un maximum Il n'est d'ailleurs pas respecté à partir de la 2ème, puisque les heures - facultatives il est vrai - de dessin et de musique prévues par le programme officiel ne sont pas utilisées dans la plupart des établissements. La seule solution sera donc, si les autorités libanaises sont décidées à augmenter la part de l'éducation artistique dans l'enseignement, de reconsidérer entièrement l'ensemble des programmes du baccalauréat, dans toutes les matières.

L'expert tient à ajouter que, pour sa part, il juge ces programmes fort lourds, trop orientés vers l'acquisition mécanique de connaissances et pas assez vers un véritable épanouissement intellectuel, physique et moral de l'adolescent. Il considère donc que leur réforme est en tout état de cause inéluctable à terme, sous peine d'obtenir au cours des prochaines décennies une très médiocre "rentabilité" des investissements consacrés à l'éducation.

.../...

Il paraît donc difficile d'augmenter la place des enseignements artistiques dans les horaires actuels; en revanche, un effort doit être tenté, en dehors des heures de cours, en faveur des élèves désireux de s'initier à un art, pour ensuite le pratiquer librement.

L'expérience réalisée au lycée de FOURN EL CHOUBBAKH par la Directrice de l'établissement montre qu'un système "d'école ouverte" donne les plus heureux résultats : une salle de l'établissement est laissée en permanence ouverte aux élèves, qui sont responsables de son entretien et du matériel qui s'y trouve. A leurs moments de loisir, pendant les récréations, mais aussi pendant les jours fériés, les élèves viennent faire du modelage, utiliser un chevalet de peinture, établir une carte artistique, etc...

De l'avis de l'expert, l'école ouverte pourrait être généralisée d'une double manière :

- d'une part, selon le système décrit - chaque établissement aurait donc une salle affectée aux travaux pédagogiques (plusieurs éventuellement);
- d'autre part, durant une partie des vacances d'été - au mois de juillet, pendant quinze jours, le matin par exemple -, dans les établissements les plus importants fonctionneraient des ateliers d'initiation dirigés par des spécialistes : potier, animateur de théâtre, sculpteur sur bois, etc... - Ces ateliers seraient ouverts à tous les élèves volontaires, moyennant, peut-être, une très modeste participation aux frais.

.../...

L'expert souligne qu'un tel système, peu coûteux à mettre en place, est éminemment favorable à la propagation de l'éducation artistique dans la population. La création du collège d'enseignement secondaire d'YERRES en France a d'ailleurs correspondu en grande partie à des préoccupations analogues. (1)

2.23 - Dans l'enseignement technique : créer une section d'arts appliqués dans un établissement professionnel :

L'expert a indiqué plus haut les raisons pour lesquelles il lui semblait souhaitable et utile de développer les arts appliqués et l'artisanat d'art dans le pays.

Sans doute, un tel développement doit-il être effectué avec prudence, après qu'aient été étudiés notamment les perspectives générales de l'emploi et les besoins propres des autres branches de l'économie : il demeure que ce genre d'activité paraît particulièrement correspondre à la vocation du Liban.

Afin que le pays s'impose sur les grands marchés de consommation artistique du monde - celui de la décoration intérieure en Europe par exemple -, un effort doit être accompli dans deux directions :

- formation de personnes qualifiées capables de produire - et surtout de créer - des biens convenant à ces marchés;
- organisation d'un système de promotion commerciale, susceptible de veiller à un écoulement satisfaisant et régulier des produits.

(1) Ultérieurement, on pourrait même envisager d'ouvrir les "salles d'activités artistiques" aux adultes, le soir notamment. Cette formule a été expérimentée généralement avec succès dans différents pays européens.

L'expert estime que l'infrastructure commerciale a déjà été largement ébauchée par la création de la "maison de l'Artisan". Peut-être, conviendrait-il simplement d'étoffer quelque peu les moyens de cet organisme.

En revanche, la formation, elle, fait défaut : dans les meilleures hypothèses, les techniques d'artisanat d'art se transmettent, dans des groupes restreints, de père en fils ou de patron à apprenti ... Cette situation a une double conséquence : une partie de ces techniques sombre dans l'oubli; celles qui continuent d'être utilisées, ne font pas l'objet d'une recherche et d'une évolution suffisantes pour permettre la création de nouveaux objets et de nouveaux modèles. On peut donner de nombreux exemples en matière de verrerie, de céramique, de tapisserie, voire de joaillerie.

C'est pourquoi l'expert recommande la création, auprès de l'un des établissements d'enseignement professionnels du Liban, d'une section d'arts appliqués.

- Dans un premier temps, cette section pourrait donner à une vingtaine d'élèves par promotion, une formation assez étendue (3 ou 4 ans) dans les domaines de la céramique, de la verrerie et peut-être de la décoration intérieure; les élèves pourraient apprendre, en outre, certains éléments de la technique du bâtiment.

L'expert pense, en effet, qu'il convient, du moins au début, de donner aux futurs professionnels une formation relativement polyvalente (seul un "axe général" d'études serait fixé); la spécialisation n'interviendrait que plus tard, en fonction de la culture, du goût personnel des intéressés ainsi que des tendances du marché : elle se ferait d'ailleurs en cours de métier, car pour un artisan d'art, il s'agit sans nul doute d'une affaire de longue haleine

- Plus tard, et en fonction des résultats obtenus, pourraient être développés d'autres secteurs (publicité, étoffes et tapisseries, cinéma, photo, etc...), peut-être dans d'autres établissements.

Les programmes de cette "section professionnelle" pourraient s'inspirer, en partie, de ceux des Lycées français d'arts appliqués et de l'Ecole des Métiers d'Art de Paris.

2.24 - Sensibiliser l'opinion publique

Enfin, il a semblé à l'expert qu'un effort particulier devait être fait auprès de l'opinion publique en général, afin de montrer à celle-ci que la culture artistique n'est ni un luxe, ni l'apanage de quelques hommes de talent, et que le contact avec la matière permet souvent de redécouvrir les vraies valeurs de l'homme. Une telle action rendrait d'ailleurs la tâche des éducateurs scolaires singulièrement plus facile.

Différentes formules peuvent être proposées. Il convient de reconnaître que toutes sont coûteuses. L'expert en suggérera deux, qui lui paraissent les meilleures.

- 1) Utilisation de la radiotélévision : cycles d'émissions artistique, sur l'artisanat d'art en particulier (avec perspectives et débouchés).

... ..

- 2) réunion d'une sorte de colloque sur l'art libanais et sa place dans l'éducation, rassemblant pendant quelques jours des éducateurs, des artistes, des architectes, etc...

L'expert remarquera que cette formule comporte certes le risque de s'abîmer dans le "tumulte des assemblées", mais (qu'elle peut être aussi génératrice d'un grand élan, ainsi que l'on a pu l'observer en France, par exemple, à la suite du colloque d'Amiens. En tout état de cause, une telle confrontation ne peut être que d'une extrême utilité pour les éducateurs.

o
o o

Les réformes proposées par l'expert ne sont certes pas les seules qui puissent être envisagées. Celui-ci considère cependant que ce sont, dans la situation actuelle, les plus réalistes. Sans doute, leur application n'ira-t-elle pas sans heurts et sans obstacles : mais de telles difficultés ne peuvent-elles pas être, précisément, la source d'un élan nouveau de la part d'un peuple avide de maîtriser son destin ?